

Compte rendu de séance

Séance du 5 Juillet 2021

L'an 2021 et le 5 Juillet à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la Salle des Fêtes sous la présidence de GODRON Jean-Michel, Maire

Présents : Mmes : BRAZ Karine, DESREMAUX Carine, GISBERT Christine, MICHEL Marie-France, MM : CORDIER Julien, CREPEAUX Pierre, DE GOSTOWSKI Grégory, GODRON Jean-Michel, LAMIABLE Jean-Pierre, VERRIELE Loïc

Absents excusés : Mmes JAKOB - LOMBARD - MARTINVAL MM LELARGE - DELPORTE

Pouvoirs : Mme JAKOB à Mme BRAZ - Mr LELARGE à Mr VERRIELE - Mme MARTINVAL à Mr GODRON - Mme LOMBARD à Mr de GOSTOWSKI

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 29/06/2021

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Châlons-en-Champagne
le : 29/09/2021

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mr Pierre CREPEAUX

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Virement de crédits - 20210037
Retrait de la Commune de Fagnières du Syndicat Intercommunal de démoustication en aval de CHALONS en CHAMPAGNE - 20210038
Tarif périscolaire, accueil du mercredi, restauration scolaire, extrascolaire et espaces jeunes applicable à la rentrée de septembre 2021 - 20210039
Tarif de location de la salle des fêtes - 20210040
Renforcement des réseaux Au poste "Rue du Chateau" - 20210041
Contrat d'apprentissage - 20210042
Logements communaux Quai du Canal - 20210043
Demande de subvention : vidéoprotection - 20210044
Tarif de location de la salle des fêtes - 20210045
Terrain Rue des Bobines - 20210046

Virement de crédits - réf : 20210037

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de virer les crédits suivants, à savoir :

SECTION d'INVESTISSEMENT : DEPENSES

C/2313 - 271 : Logements Quai du Canal + 6 600.00 €
 C/21568 : défibrillateur + 1 600.00 €
 C/020 (Dépenses imprévues) - 8 200.00 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Retrait de la Commune de Fagnières du Syndicat Intercommunal de démoustication en aval de CHALONS en CHAMPAGNE - réf : 20210038

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité de FAGNIERES est membre du Syndicat Intercommunal de Démoustication en aval de CHALONS en CHAMPAGNE, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 07 mai 2021, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Démoustication en aval de CHALONS en CHAMPAGNE a donné son accord pour le retrait de la Commune de FAGNIERES au Syndicat Intercommunal de Démoustication en aval de CHALONS en CHAMPAGNE.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce retrait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le retrait de la Commune de FAGNIERES au Syndicat Intercommunal de Démoustication en aval de CHALONS en CHAMPAGNE

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Tarif périscolaire, accueil du mercredi, restauration scolaire, extrascolaire et espaces jeunes applicable à la rentrée de septembre 2021 - réf : 20210039

A compter du 1^{er} septembre 2021, Monsieur le Maire propose, à l'assemblée, de mettre en place les tarifs suivants liés au périscolaire, à l'accueil du mercredi et à la restauration scolaire :

Périscolaire lundi, mardi, jeudi et vendredi

Quotient familial	Temps méridien (repas et activités)	Périscolaire (tarif horaire)
Tranche 1 (0€ à 500€)	3,00 €	0,90 €
Tranche 2 (501€ à 1 000€)	3,30 €	1,00 €
Tranche 3 (1 001€ à 1 500€)	4,30 €	1,20 €
Tranche 4 (plus de 1 500€)	5,10 €	1,30 €
Extérieurs au village	5,20 €	1,40 €

Périscolaire mercredi

Quotient familial	Temps méridien (repas et activités)	Périscolaire (tarif à la demi journée)
Tranche 1 (0€ à 500€)	3,00 €	4,00 €
Tranche 2 (501€ à 1 000€)	3,30 €	5,00 €
Tranche 3 (1 001€ à 1 500€)	4,30 €	6,00 €
Tranche 4 (plus de 1 500€)	5,10 €	7,00 €

Extérieurs au village	5,20 €	7,10 €
-----------------------	--------	--------

Extrascolaire

Quotient familial	CAF (par jour)	MSA (par jour)
Tranche 1 (0€ à 500€)	6,00 €	10,00 €
Tranche 2 (501€ à 1 000€)	8,00 €	12,00 €
Tranche 3 (1 001€ à 1 500€)	10,00 €	14,00 €
Tranche 4 (plus de 1 500€)	12,00 €	16,00 €
Extérieurs au village	13,00 €	17,00 €
Restauration	5,00 €	

Espace Jeunes à destination des 10 – 17 ans

Quotient familial	Tarif de l'adhésion
Tranche 1 (0€ à 500€)	7,00 €
Tranche 2 (501€ à 1 000€)	8,00 €
Tranche 3 (1 001€ à 1 500€)	9,00 €
Tranche 4 (plus de 1 500€)	10,00 €
Extérieurs au village	11,00 €

Après discussion, le Conseil Municipal, accepte ces nouveaux tarifs qui seront applicables à compter du 01 septembre 2021

VOTE : POUR 13 CONTRE 0 ABSTENTION 01

Tarif de location de la salle des fêtes - réf : 20210040

- VU la délibération n° 28/2010 en date du 17 juin 2010 fixant les tarifs en vigueur
- CONSIDERANT la nécessité d'actualiser ceux ci et les propositions de la commission exposées par Madame Karine BRAZ, 2ème Adjointe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- fixe les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit pour les demandes effectuées à compter du 06/07/2021
- fixe le montant de la caution à 500.00 € (caution restituée selon l'état des lieux)
- stipule que chaque association de la Commune disposera gratuitement de la salle des fêtes un week end par an, au delà, application d'un tarif spécial association
- précise qu'en cas de désistement, sauf cas de force majeure, dans le mois de la réservation, 50 % du prix de location sera exigé, et dans les 15 jours le pourcentage est fixé à 75 %
- précise que les tarifs de location comprennent un forfait ménage "normal" de 3 h 00 pour la petite salle et de 5 h 00 pour la grande salle; au delà de ce forfait ménage et s'il y a besoin, toute heure supplémentaire sera facturée 50.00 €/heure
- précise que les locations accordées avant le 05/07/2021 resteront fixées sur les anciens tarifs

Proposition tarif		
Salles concernées	Particuliers / Stés Communes	Particuliers / Stés Hors Communes
Ensemble	500,00 €	900,00 €
Grande salle	350,00 €	550,00 €
Petite salle	150,00 €	350,00 €
<i>Association TSM Ensemble</i>	<i>150,00 €</i>	
<i>Association TSM Grande salle</i>	<i>100,00 €</i>	
<i>Association TSM Petite salle</i>	<i>50,00 €</i>	

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Renforcement des réseaux Au poste "Rue du Chateau" - réf : 20210041

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électrique et de télécommunication dans la Rue Basse du Faubourg à TOURS sur MARNE, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Pour le réseau de télécommunication, il nous faudra en supporter totalement les dépenses. Le projet a été estimé à 19 200.00 € ttc. Ce montant estimatif pourra évoluer en fonction des contraintes rencontrées lors de la réalisation de l'étude définitive.

- Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal
- est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux "Rue Basse du Faubourg", sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM
 - donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques
 - autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat d'apprentissage - réf : 20210042

Monsieur le Maire expose :

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU le Code du travail,
- VU la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,
- VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU le dossier transmis au Comité Technique pour avis.

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu' il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

-DÉCIDE de conclure à compter du 02 novembre 2021, à un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

-PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif, au chapitre 012, article 6417 de nos documents budgétaires,

-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
ANIMATION	01	BPJEPS	1 AN

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Logements communaux Quai du Canal - réf : 20210043

Vu le bail de location en date du 01/02/2011 entre la Commune et Mr Cyril CARIDROIT,

Vu l'avenant au bail d'habitation de Mr Cyril CARIDROIT en date du 29/03/2018 relatif à une participation forfaitaire pour le chauffage,

Vu le bail de location en date du 01/04/2018 entre la Commune et Mme Astrid BLANQUET,

Vu les rejets des titres de recettes de la Trésorerie Municipale d'EPERNAY,

Considérant que la chaudière alimentant les trois logements communaux situés "Quai du Canal" est commune à l'Ecole Élémentaire, à la Mairie et au local périscolaire en cours de construction, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'intégrer la participation du chauffage dans le montant du loyer, ce qui porterait, à compter du 01/04/2021, le montant des loyers de Mr Cyril CARIDROIT à 450.76 €/ mois et celui de Mme Astrid BLANQUET à 401.38 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- autorise l'intégration de la participation du chauffage dans le montant du loyer de Mr Cyril CARIDROIT et de Mme Astrid BLANQUET

- fixe le montant des loyers, à compter du 01/04/2021, de Mr Cyril CAIDROIT à 450.76 € et celui de Mme Astrid BLANQUET à 401.38 €

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention : vidéoprotection - réf : 20210044

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente le projet de vidéoprotection dont l'estimatif s'élève à la somme de 64 000.00 € ht soit 76 800.00 € ttc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- APPROUVE l'estimatif présenté qui s'élève à la somme de 64 000.00 € ht soit 76 800.00 € ttc

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires à la réalisation de ce dossier,

- DEMANDE que l'opération soit subventionnée par la REGION GRAND EST au titre du Développement des usages numériques,

- PRECISE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2021

- PRECISE que le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

subvention (au taux maximum) :

20 000.00 €

autofinancement

44 000.00 €

TOTAL

76 800.00 €

- PRECISE que les travaux pourront être réalisés sur le 2ème trimestre de l'exercice 2021
- AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Monsieur le 1er Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Tarif de location de la salle des fêtes - réf : 20210045

La délibération du conseil municipal n° 20210040 est annulée

- VU la délibération n° 28/2010 en date du 17 juin 2010 fixant les tarifs en vigueur
- CONSIDERANT la nécessité d'actualiser ceux ci et les propositions de la commission exposées par Madame Karine BRAZ, 2ème Adjointe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- fixe les tarifs de location de la salle des fêtes comme suit pour les demandes effectuées à compter du 06/07/2021
- fixe le montant de la caution à 500.00 € (caution restituée lors de l'état des lieux de sortie)
- stipule que chaque association de la Commune disposera gratuitement de la salle des fêtes un week end par an, au delà, application d'un tarif spécial association
- précise qu'en cas de désistement, sauf cas de force majeure, dans le mois de la réservation, 50 % du prix de location sera exigé, et dans les 15 jours le pourcentage est fixé à 75 %
- précise que les tarifs de location comprennent un forfait ménage "normal" de 3 h 00 pour la petite salle et de 5 h 00 pour la grande salle; au delà de ce forfait ménage et s'il y a besoin, toute heure supplémentaire sera facturée 50.00 €/heure
- précise que les locations accordées avant le 05/07/2021 resteront fixées sur les anciens tarifs

tarif		
Salles concernées	Particuliers / Stés Communes	Particuliers / Stés Hors Communes
Ensemble	500,00 €	900,00 €
Grande salle	350,00 €	550,00 €
Petite salle	150,00 €	350,00 €
<i>Association TSM Ensemble</i>	<i>150,00 €</i>	
<i>Association TSM Grande salle</i>	<i>100,00 €</i>	
<i>Association TSM Petite salle</i>	<i>50,00 €</i>	

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Terrain Rue des Bobines - réf : 20210046

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un dossier de Maison Médicalisée est en cours Rue des Bobines. Compte tenu de toutes les infrastructures situées autour de ce projet , il demande au Conseil Municipal l'autorisation de déclasser l'une des parcelles de terrain viabilisée pour en faire un parking communal situé près de l'ESL.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de Monsieur le Maire et décide de réaliser un parking communal sur l'une des parcelles de terrain viabilisée Rue des Bobines
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- PEDT : Mr de GOSTOWSKI présente le Projet Educatif Territorial 2021/2024 qui comprend 2 parties : un état des lieux de la situation et la mise en oeuvre des objectifs
- CCGVM : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2020
- Médiathèque : Mr VERRIELE relate le sinistre relatif aux 12 illustrations de l'expo de la Médiathèque prêtée par la BDM
- Mme MARTINVAL rappelle que le passage du Jury des Villages Fleuris est prévu le 22 juillet 2021
- Mme BRAZ rappelle que le feu d'artifice est prévu le 13 juillet 2021 avec prêt de sono par la MJC
- Monsieur le Maire informe l'assemblée :
 - . du suivi des travaux de la Fontaine prévus le 12 juillet 2021,
 - . des travaux d'enrobés prévus le 26 août 2021 de la Rue Bernard jusqu'à la Rue de Champagne,
 - . de la prochaine fermeture du silo et du devenir de ce bâtiment
- Travaux à prévoir : réfection des nids de poule Rue de Bisseuil - plaque d'égoût effondrée Rue Saint Antoine - Dégradation du grillage au terrain de tennis

